

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [7-8]

Artikel: Neuchâtel

Autor: Humbert-Droz Jenny

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Vaud

Remous autour de KID 78

KID 78 (Salon international de l'enfance et de la jeunesse, 2^e édition) s'est déroulé à Lausanne du 3 au 15 mai dernier dans les locaux et jardins du Comptoir suisse. Très controversée, cette manifestation, s'adressant aux jeunes et aux parents, a soulevé une tempête qui oppose «pro» et «anti» KID.

Bien sûr, marchands et fabricants étaient de la partie, tentant les uns, choquant les autres. Mais il n'y avait pas qu'eux. On y voyait également un pavillon thématique consacré à la formation professionnelle, celui de la Coopération au développement et aide humanitaire, l'UNICEF présentant, en prélude à l'Année internationale de l'Enfant 1979, la 4^e exposition mondiale de la photographie placée sous le titre de «Les enfants de ce monde», Pro Infirmités nous encourageant, par le biais d'un spectacle audio-visuel intitulé «Vivre Ensemble», à intégrer davantage les jeunes handicapés à notre vie, sans oublier la musique, (Jeunesses musicales de Suisse, etc.).

Cela dit, plus d'une vingtaine d'associations diverses, dont la Fédération romande des consommatrices, l'Association des mères chefs de famille, le comité vaudois des associations de parents d'élèves, ont boudé KID 78, soutenant l'action du comité «nous n'irons pas à KID 78», créé à Lausanne pour lutter contre «cette utilisation commerciale de l'enfance sous couverture éducative et pédagogique».

Les 27 et 28 mai, il a mis sur pied à Sauvabelin une grande fête d'enfants, conçue pour eux, sans jouets sophistiqués, sans concours de tous genres, sans distribution de cadeaux de toutes sortes; mais on pouvait s'y maquiller et s'y costumer à son gré, y construire des cabanes, y fabriquer des masques et des marionnettes, y assister à des spectacles, y faire du théâtre et de la peinture, y manger des tartines, y boire du sirop, s'y préparer, comme au cirque, à une grande parade qui traversa la ville.

M.K.

Quand 1100 personnes étudient le même livre ou Manuelle Peyrol en question

Le 16 mai dernier avait lieu à Prilly (près de Lausanne) une réunion très impressionnante: 800 femmes étaient là autour de Manuelle Peyrol, écrivain français dont elles avaient lu l'œuvre pendant l'hiver. En effet, chaque hiver, les Unions chrétiennes recommandent la lecture d'un ou deux livres (cette année, c'était Catherine Paysan et Manuelle Peyrol), elles préparent un questionnaire à propos de l'œuvre choisie et des groupes se constituent un peu partout dans le canton (même en de-

hors du canton, à Sion, par exemple) pour lire et discuter ensemble de ce livre. LE JOURNAL D'UNE MÈRE INDIGNE a été lu par plus de 1100 femmes indépendantes ou groupées (77 groupes). Chaque groupe, après avoir répondu au questionnaire des Unions chrétiennes féminines (plutôt que questions, on pourrait dire «pistes de réflexion»), pouvait poser à son tour des problèmes qui ont été regroupés en «80 questions à Manuelle Peyrol».

Et c'était passionnant de voir l'auteur soumise à ce véritable interrogatoire et s'y prêtant avec la meilleure grâce du monde, répondant à tout avec franchise et simplicité. Mariée en Tunisie à un jeune avocat musulman, mère de 3 enfants, vivant avec ses beaux-parents et leurs domestiques, elle décide de quitter toute cette famille après 9 ans de vie commune. C'est le divorce, l'indépendance pour elle, mais aussi l'occasion d'établir de nouvelles relations avec ses enfants qu'elle voit plus qu'avant. Elle écrit à ce moment tout ce qu'elle éprouve.

Après le dialogue avec Manuelle Peyrol, d'admirables clichés sur la Tunisie nous furent présentés, soutenus par des textes littéraires bien choisis. Puis un prolongement de la réflexion à partir du livre, un dialogue entre Blanche-Marie Gonin-Visinand (la femme mariée) et Yolande Boinard (pasteur célibataire), mit un point final, un remarquable point final à cet hiver de discussion: cet apport très simple et personnel fut extraordinairement positif et enrichissant.

ORPER, 3^e année

Les groupes d'Orientation personnelle débiteront au mois de septembre 1978 et dureront jusqu'en décembre. Ils sont organisés par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, avec la participation de plusieurs animatrices. Ces cours se donnent par groupes d'une dizaine de personnes en 8 séances de 2 heures chacune, une fois par semaine, matin, après-midi ou soir, selon les disponibilités de chacune. Plus de 120 femmes, en 2 ans, ont fait ensemble le point de leur existence, ont échangé leurs expériences, découvert qui elles sont et ce qu'elles veulent, trouvé — ou retrouvé — leurs possibilités et ressources personnelles. Si vous vous intéressez à ces cours, renseignez-vous auprès d'Anne-Lise de Rham, CF Ramuz 115, 1009 Pully (tél. le matin du lundi au vendredi: 021 / 28 34 68, de 8 h. 30 à 11 h.) ou auprès de Françoise Champoud, rue Voltaire 5, 1006 Lausanne (tél. 26 90 72). Prix du cours: Fr. 80.—.

Grève au CHUV

Jeudi 25 mai, de 14 h. à 16 h., les infirmières de salle de réveil de chirurgie, «exaspérées par leurs conditions de travail et lasses de la légèreté de la direction générale face à leurs demandes d'ajustement d'effectif», ont suspendu leur activité.

Une pétition, munie de 1600 signatures, avait été déposée il y a un certain temps, pétition demandant d'augmenter le nombre des infirmières de cette division. Elle n'a eu aucun effet. Le nombre des infirmières de salle de réveil devrait être 18, or il oscille depuis 2 ou 3 ans entre 11 et 14, bien que le nombre des patients augmente. D'où la grève. La VPOD est en tractations avec l'Etat, en ce moment. A faire à suivre!

Nomination au tribunal des mineurs

Le Tribunal cantonal a nommé récemment Mme Emmeline Chatelain, d'Aran, en qualité de juge suppléant au Tribunal des Mineurs.

La LEAM, loi vaudoise mal connue

La Loi sur l'encouragement à l'assurance en cas de maladie et d'accidents n'est pas très connue, ou, si on sait qu'elle existe, on ne sait pas exactement ce qu'elle recouvre.

L'Etat encourage l'assurance-maladie et accidents des personnes de condition modeste en versant aux caisses-maladie reconnues un subside destiné à couvrir tout ou partie de la cotisation de l'ayant-droit. Le subside versé par l'Etat est déduit intégralement de la cotisation personnelle de l'assuré.

Quels sont les ayants-droit? Le requérant, qui doit être domicilié dans le canton depuis un an au moins, ne doit pas disposer d'un revenu supérieur à Fr. 8300.— (s'il est seul) ou 12600.— (marié avec ou sans enfants).

En clair, cela veut dire qu'une personne âgée, par exemple, qui n'a rien d'autre qu'une rente de vieillesse minimale, peut demander ce subside. Mais cela veut dire aussi qu'un étudiant majeur peut en bénéficier. Il suffit de se renseigner à l'agence communale d'assurances sociales.

S. Ch.

Neuchâtel

Une initiative pionnière

Au Val-de-Ruz, Mme Anne-Lise Stauffer-Grobéty, écrivain et députée au Grand Conseil, est l'inspiratrice d'un mouvement qui vise à ranimer l'intérêt des habitants de cette vallée semi-rurale. En octobre 75, elle proposa à l'Association des communes du Val-de-Ruz de créer une commission qui fut nommée et se mit aussitôt au travail pour rédiger et présenter un rapport substantiel.

Anne-Lise Stauffer-Grobéty considère que la vie culturelle d'une région lui imprime son identité et qu'il est possible de ranimer cette activité.

L'Association des communes du Val-de-Ruz a décidé d'éditer une brochure-catalogue sur le patrimoine des installations de loisirs dans le Vallon, dans le domaine culturel et

D'un canton à l'autre

sportif, brochure que complètera la publication d'un mémento annuel, gratuit et tous ménages. Elle se donne pour tâche de populariser mieux les cours de l'Université Populaire Neuchâteloise, d'introduire aux programmes du Ciné-Club des films pour adolescents, car la population valderuzienne est en voie de rajeunissement.

Promouvoir l'avenir culturel d'une région, il fallait une femme pour y penser!

Interventions féminines au Grand Conseil

Deux motions ont été présentées par des femmes-députées à la session du Grand Conseil de mai.

Souhaitant que les handicapés et les malades chroniques puissent rester dans leur foyer, Mme **Marcelle Corswant** constate que ces soins et cette aide sont, dans pareils cas, à la charge entière des malades, sans considération de leur situation matérielle, ce qui représente pour eux une lourde charge, parfois non supportable. Elle prie en conséquence le Conseil d'Etat « d'étudier les modalités d'un soutien financier concernant les frais d'aide ménagère indispensable aux malades chroniques et handicapés non hospitalisés, de condition modeste ».

En préambule à sa motion, Mme **May Droz-Bille** constate que, pour assurer aujourd'hui sa rentabilité à toute exploitation agricole, celle-ci a besoin d'un personnel professionnellement bien initié. Elle regrette la réduction des heures d'enseignement ménager dans les écoles et remarque qu'en Romandie les cantons de Genève et Neuchâtel n'ont pas d'école ménagère rurale, ce qui prive les jeunes filles d'un enseignement utile et souhaitable. Elle prie donc le Conseil d'Etat « de se pencher sur ce problème et d'étudier la création d'une école ménagère rurale dont l'enseignement serait réservé aux jeunes filles de la campagne, mais aussi à celles qui n'ont pas la possibilité de faire un apprentissage immédiat ».

Décrypter l'AI

Enchevêtrement de mesures, de dispositions, de combinaisons qui s'interpénètrent et se recoupent, voilà l'AI. Dans le cadre de nos assurances sociales, elle figure comme le chapitre le plus compliqué et le moins transparent. C'est pour tenter d'y voir un peu clair que le groupe Neuchâtel-Ville section neuchâteloise de l'ADF a choisi ce sujet, l'assurance invalidité fédérale, pour thème d'une conférence publique, en faisant appel à M. Tino Giudici, chef de section de l'AI dans le canton de Neuchâtel, conférence donnée le 1^{er} juin à l'Aula des Terreaux et présidée par Mme Jacard, responsable du groupe local.

Dans un exposé extrêmement dense, M. Giudici s'est fait un devoir d'expliquer le système des cotisations à l'AI, les droits des assurés avec leurs infinies variantes, le schéma de son organisation et l'échelle des presta-

tions de cette AI dont la structure est intimement liée à celle de l'AVS, car toute personne qui s'acquitte de cotisations à l'AVS devient automatiquement bénéficiaire de l'AI si besoin est.

Financièrement, la situation de l'AI est déficitaire (de 85 millions en 1977), d'où sa tendance à diminuer les prestations. La réadaptation professionnelle, la fourniture de moyens auxiliaires, les frais de déplacement nécessités par des traitements ou la fréquentation de cours sont pris en charge par l'AI à des conditions déterminées. Nous nous contenterons de conclure que l'AI, l'un des sept piliers de nos assurances sociales, est nécessaire et indispensable dans un Etat social comme le nôtre puisqu'elle a pour objectif primordial la réadaptation des handicapés au travail, leur réintégration dans la vie active. Et que, malgré ses imperfections, elle est bénéfique et très largement mise à contribution. La preuve : dans le canton de Neuchâtel, 26 008 demandes de prestations ont été enregistrées jusqu'ici et en 1977, 1262 nouvelles demandes lui sont parvenues.

Il convient d'ajouter que la Commission fédérale de l'AVS/AI vient d'envisager diverses modifications à introduire dans les dispositions de l'AI pour le 1^{er} janvier 1979.

Jenny Humbert-Droz

Une nomination importante

Lors de la dernière session du Grand Conseil neuchâtelois, il a été procédé à diverses nominations, dont celle de Mme Ruth Schaer-Robert, comme conseillère à la cour de cassation pénale.

Fribourg

Les femmes socialistes fribourgeoises, ainsi que l'Association fribourgeoise des Droits de la femme, organisaient le 2 juin à Fribourg une conférence sur le thème : « Un nouveau canton ouvre-t-il des perspectives meilleures aux femmes ? ».

L'invitée, Mme Valentine Friedli, de Delémont, conseillère de ville, est la seule femme qui participe à la Constituante. Depuis 1964, de par son expérience et de par son engagement, elle lutte pour la défense du Jura. Ajoutons que Mme Friedli est mère de sept enfants, ce qui ne l'empêche nullement de mener une activité politique intense.

Elle présente le problème du Jura dans son contexte que malheureusement trop de monde ignore. Elle tenta de brosser le destin mouvementé du futur canton en rappelant les grands moments historiques parsemés le plus souvent de conflits. Elle expliqua les scènes de violence qui éclatèrent dans le Jura et les consultations fédérales, qui avaient pour but de sortir la question jurassienne du cadre bernois.

A. Dousse

Genève

Une initiative constitutionnelle pour l'égalité des droits entre hommes et femmes, pourquoi ?

Le Centre de liaison a été bien inspiré de demander à Me Emma Kammacher d'expliquer le pourquoi de cette initiative, comment et dans quels domaines on peut et on doit introduire l'égalité entre hommes et femmes et quelles en seront les suites probables. Me Kammacher s'est acquittée de cette tâche avec brio et compétence. Quarante ans au service de la cause et une longue pratique du barreau lui donnent le recul nécessaire à un certain détachement, des arguments incisifs et un humour à froid bienfaisant.

On a beau connaître le problème à fond, la situation de fait et de droit de la femme en Suisse reste un motif d'indignation parce qu'elle se fonde sur des notions surannées. Un exemple : considérée comme incapable après son mariage (pas avant !), la femme doit être encadrée, dirigée, dominée par son mari. C'est là une survivance de l'ancienne tutelle des femmes, abrogée sur l'ensemble du pays en 1912.

Dans un autre domaine, considérant que la femme est destinée tout naturellement à servir, on ne rétribue que rarement son travail au même tarif que celui des hommes — sans parler du travail ménager, bien sûr.

L'initiative pour l'égalité entre hommes et femmes se fonde sur de toutes autres conceptions, d'autant plus justifiées que l'image de la femme actuelle ne correspond plus du tout à celle de 1912. Mais le droit reste immuable et soutient dans un sens les us et coutumes dont l'évolution laisse à désirer. Autant dire que l'initiative provoquera plus de remous qu'un pavé dans une mare lorsque approchera la date du vote populaire (1981, 1982 au plus tard).

Comme il est difficile de nier le bien-fondé de l'initiative — suite directe du Congrès féminin de 1975, rappelons-le au passage — mieux vaut attaquer sur un détail du projet de révision du droit de la famille : le nom.

La discussion a donc porté essentiellement sur ce point qui échauffe les esprits. Comment expliquer aux hommes que le nom fait partie de l'identité de la personne et que changer de nom au mariage et lors du divorce veut dire perdre quelque chose d'important ? De plus, changer de nom peut avoir des conséquences graves, surtout sur le plan professionnel. Les cas cités par Me Kammacher ont éteint quelques sourires ironiques.

On peut aussi proposer à son interlocuteur de changer de nom lui-même, ce qu'il ressentira comme une atteinte à sa dignité. Et là notre, alors ?

En début de séance, un exposé clair et bien structuré de Denyse Plattner, assistante à la Faculté de droit sur ce thème de l'égalité.